



## Commune de GY

Dans sa séance du 8 mai 2008 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

### DÉLIBÉRATION

#### Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2007

Vu le compte administratif pour l'exercice 2007 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,  
vu le compte rendu financier pour l'exercice 2007 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département du territoire,  
vu le rapport de la commission des finances du 7 avril 2008,  
vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

#### D E C I D E à l'unanimité

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2007.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2007 pour un montant de 1'251'445,83 F aux charges et de 1'251'547,88 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 102,05 F.
3. D'approuver le compte d'investissement 2007 pour un montant de 0,00 F aux dépenses et de 0,00 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 0,00 F.
4. D'approuver le financement des investissements nets de 0,00 F par l'autofinancement à raison de 140'495,05 F au moyen de la somme de 40'393,00 F représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de 100'000,00 F et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 102,05 F. L'excédent de financement s'élève à 140'495,05 F.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 102,05 F représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2007.

D'approuver le bilan au 31 décembre 2007, totalisant à l'actif un montant de 7'473'817,47 F qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	6'445'731,82 F
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	1'028'085,65 F
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	0,00 F
- Découvert (nature 19)	0,00 F
Total de l'actif	7'473'817,47 F

et au passif un montant de 7'473'817,47 F qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	178'695,20 F
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	1'507'062,00 F
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	5'721,85 F
- Provisions (nature 24)	1'403'643,67 F
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	114'280,65 F
- Fortune nette (nature 29)	4'264'414,10 F
Total du passif	7'473'817,47 F

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2007 à 0,00 F.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 19 juin 2008.

Gy, le 19 mai 2008

Albert MOTTIER, Maire

